

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE)

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 13.04.2022

Rapport de la commission de gestion et finances (CoGeF)
sur le préavis 03/2022 relatif à une demande de crédit supplémentaires au
budget 2022 pour un montant de **CHF 10'000.-**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 16 mars 2022 en présence de M. Paul Ménard, membre du CoDir de l'AISGE en charge des finances. Nous le remercions pour ses explications détaillées et ses réponses à nos questions. Mesdames Dominique Althaus, secrétaire générale, et Mélanie Sauthier, boursière, étaient également présentes. Monsieur Gérald Girardet, membre du Codir en charge du dicastère des bâtiments est également remercié pour sa disponibilité.

Acquis en 2021, les 6 portacabines permettant d'abriter le nouveau Centre de jeunes aux abords du Collège le Montant (*Préavis 01/2021 accepté en mars 2021*) ainsi que 6 autres portacabines réservés pour une classe supplémentaire installée près du Collège de l'Oujon, (*Préavis 04/2021 accepté en mars 2021*) sont entreposés sur du terrain communal.

La commune de Genolier, propriétaire territoriale, sollicite un loyer comprenant non seulement le droit de superficie, fixé à CHF 1.-/m² selon convention de 2013 signée entre les cinq communes, mais également les frais d'exploitation (eau-chauffage-électricité) de ces installations.

Un prix forfaitaire annuel de CHF 5'000.- (cinq mille) est sollicité par la commune de Genolier pour chaque aménagement des deux fois 6 portacabines de surface identique. Ces nouveaux espaces sont opérationnels depuis juillet 2021.

Le présent préavis a comme but de prévenir à l'avance les conseillers intercommunaux de l'AISGE de l'inévitable dépassement de l'ordre de CHF 10'000.- par rapport au budget adopté en septembre dernier concernant les comptes 3504 et 3505.

Dorénavant ces montants figureront dans les prochains budgets de l' AISGE.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'approuver le préavis 03/2022 tel que présenté et d'accorder cette dépense extra budgétaire supplémentaire de **CHF 10'000.-** correspondant aux loyers du nouveau Centre de jeunes et d'une nouvelle classe aménagés dans des containers.

Trélex, le 29 mars 2022

La commission de gestion et finances formée de

Gabriel Galibourg, président



Nina Darricau



Yann Muffat, excusé

Martin Schlaepfer



Evelyne Vogel

